

LES CARAÏBES DE L'EST

À BORD DU MSC MERAVIGLIA

DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2020



INCLUSIONS:

- Vols au départ de Québec
 - Croisière selon la catégorie de cabine choisie
 - Transferts aller-retour
 - Pourboires prépayés
 - Forfait breuvage
 - Assurance interruption, bagages et assurance vie
 - Accompagnateur Mme Vanessa Gravel
- *Accompagné avec un minimum de 15 passagers

PRIX PAR PERSONNE EN OCCUPATION DOUBLE

CAB. INT I2	CAB. EXT 02	CAB. BALCON B2	CAB. BALCON AUREA B3
2228.00\$	2418.00\$	2728.00\$	3218.00\$

ITINÉRAIRE

29 Nov	Miami, Floride		19h00
30 Nov	Journée en mer		
01 Dec	Ocho Rios, Jamaïque	9h00	17h00
02 Dec	George Town, îles Caïmans	8h00	16h00
03 Dec	Cozumel, Mexique	10h00	18h00
04 Dec	Journée en mer		
05 Dec	Ocean Cay, Bahamas	09h00	23h55
06 Dec	Miami, Floride	07h00	



Non inclus dans le forfait

- Les surcharges de carburant ou autres taxes aériennes non prévues
- Une augmentation importante et imprévue du taux de change par rapport au dollar canadien
- Les frais de bagage enregistré (environ 30 \$ par vol; sujet à changement sans préavis)
- Les dépenses personnelles ainsi que les excursions facultatives dans les ports d'escales lors de la croisière
- Les repas pendant les excursions s'il y a lieu ou dans les aéroports
- Les frais de dossier de 50\$ (+taxes), non remboursables payable au moment du dépôt

Conditions en cas d'annulation et dépôt

- Dépôt de 250\$ par personne (500\$ si occupation simple) au moment de l'inscription pour le voyage. Paiement final dû le 21 août 2020 .

CWT
Voyages

VIP VOYAGES
INTER-PAYS INC.

RBC
récompenses
Échanger vos points | Obtenez des points

Les tarifs annoncés dans ce feuillet sont valides en date du 12 Décembre 2019 et sont sujets à changement. Voir les conditions du feuillet. Advenant une augmentation de taxes, de redevances ou de frais autorisés par une autorité publique compétente, l'agence se verra dans l'obligation de facturer les suppléments aux clients. Tous les tarifs incluent la TPS et la TVQ. Prévoir la contribution au Fonds d'Indemnisation des clients d'agences de voyages (1.00\$/1000\$). Détenteur d'un permis du Québec.